



## Aboiment de chien que faire quand proprio vous met une pression

Par **sophie015**, le **02/07/2012** à **10:19**

Bonjour ,

A ce jour j'ai un conflit avec ma voisine ... dès notre arrivée elle nous a annoncé la couleur le jour de l'aménagement à 12h elle est venue nous a dit bon 1er jour vous faites du bruit c'est pas grave hors il était midi nous avons monté les cartons ça la dérangé déjà ..

Depuis peu nouveau reproche nous avons un petit chien taille 20 cm elle nous dit qu'il n'arrête pas d'aboyer du matin au soir hors nous partons travailler à 8h 30 à 12h et 14h à 17h nous rentrons entre midi et 2 .Elle passe devant nous nous adresse plus la parole est communique qu'avec la propriétaire .

La propriétaire n'est pas du tout de notre côté (la voisine est une amie de sa fille ) nous nous sommes renseignés les autres voisins plus près de nous ne se plaignent pas  
Du coup elle nous menace de porter plainte contre nous est à nous a reproché d'avoir un chien hors la loi interdit pas les chiens .

Chaque jour nous retrouvons notre paillasson en vrac  
papier gâteau boîte à lettre etc

Que peut-elle faire contre nous voisine est proprio

surtout que la proprio nous met plus bas que terre que l'ont es Chez Elle est alors que nous payons un loyer sans aucun retard de 750 euros .On a l'impression qu'elle nous fait de la charité à l'écoute

Que dois-je faire ?

Merci de tout cœur pour vos conseils

Par **SoniaB12**, le **05/09/2012** à **15:32**

Bonjour,

Pour une nouvelle émission produite par Julien Courbet, je vous fais part de mes recherches:

Vous êtes constamment en conflit avec vos voisins, ou avec un membre de votre famille, voire même vos amis...

La situation vous insupporte?

Vous souhaitez trouver une issue ou renouer le dialogue?

Nous vous proposons de vous aider !

Pour plus d'informations, contactez Sonia :

01 81 69 21 57

casting.reportage@gmail.com

Par **janus2fr**, le **05/09/2012 à 15:46**

Bonjour,

Vous n'allez pas poster votre message dans toutes les discussions !!!

Cela s'appelle du spam...

Par **youris**, le **05/09/2012 à 17:17**

bjr,

le propriétaire bailleur et encore moins les voisins ne peuvent pas vous interdire de posséder un animal domestique dans votre logement.

par contre si votre chien en votre absence aboie souvent cela peut constituer un trouble de voisinage dont les voisins seraient fondés à se plaindre.

si vous êtes sur que votre chien n'aboie pas en votre absence, vos voisins ne peuvent rien faire.

par contre vous pouvez informer votre bailleur de l'attitude de votre voisine qui vous empêche de jouir totalement du bien loué.

cdt

Par **sophie015**, le **05/09/2012 à 17:18**

merci énormément de votre réponse